

CONSEIL SYNDICAL

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Syndical du 16 novembre 2021

Délégués en exercice : 51

Présents : 22

Conseil départemental :

M. Jacques LEMARE président, Mme Evelyne DELAPLACE, Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER, M. Francis PECQUENARD, Mme Alice BAUDET (suppléante de M. Marc GUERRINI)

Conseil régional :

Mme Sylviane BOENS, Mme Estelle COCHARD, Mme Elisabeth MEYBLUM (suppléante de M. Pierre Frédéric BILLET)

EPCI :

M. Francis BESNARD, M. Christophe HELIAS (suppléant de M. DEPONDT), M. François FOUGEROL, M. Jean-Louis RAFFIN, M. Yves VEILLOT, M. Gérald COIN, M. Serge MILOCHAU (suppléant de Mme Sylvie ROLAND), M. Olivier LECOMTE, M. Bruno PERRY, M. Laurent CLEMENTONI, M. Joël DELPORTE, M. Dominique VALLEE (suppléant de Mme Stéphanie COUTEL), M. Gérard DESVAUX (suppléant de M. Christian BICHON), M. Guy DUVAL (suppléant de Mme Corine LE ROUX)

Pouvoirs : /

Absents excusés : 36

Conseil départemental :

M. Christophe LE DORVEN, M. Stéphane LEMOINE, M. Jean-Noël MARIE, M. Rémi MARTIAL, Mme Delphine BRETON, M. Marc GUERRINI

Conseil régional :

M. Harold HUWART, M. Pierre-Frédéric BILLET, M. Aleksandar NIKOLIC

EPCI :

M. John BILLARD, M. Pascal AUBRY, M. Cyril LUCAS, M. Jacques ALIM, M. Jean BARTIER, Mme Emmanuelle BONHOMME, M. Jérôme DEPONDT, M. Gilbert GALLAND, M. Frédéric GIROUX, M. Aïssa HIRTI, Mme Aliette LE BIHAN, M. Jean-Michel POISSON, Mme Virginie QUENTIN, M. Denis GOUSSU, M. Michel GIRARD, M. Jérémie CRABBE, M. Jean-Albert BASSOULET, M. Robert BEZAUD, M. Dominique BONNET, Mme Sylvie ROLAND, M. Philippe GASSELIN, M. Jean-Luc GRARE, Mme Stéphanie THOMAS, Mme Stéphanie COUTEL, M. Eric GERARD, M. Christian BICHON, Mme Corine LE ROUX

Rapport n° 1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 8 septembre 2021

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le Procès-Verbal du Conseil Syndical du 8 septembre 2021

Rapport n° 2 : Décisions prises par le Bureau et par le Président

Les membres du conseil syndical prennent acte des décisions prises par le Bureau et par lui-même.

Rapport n° 3 : Approbation de la décision modificative n°2 de l'exercice 2021

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver en section de fonctionnement :
 - L'augmentation des crédits inscrits en dépenses au chapitre 011 (Charges à caractère générale) de 39 493,64 €
 - L'augmentation des crédits inscrits en dépenses au chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) de 4 750 €
 - L'augmentation des crédits inscrits en dépenses au chapitre 66 (Charges financières) de 63 608,80 €
 - L'augmentation des crédits inscrits en dépenses au chapitre 042 (Dotations aux amortissements) de 11 745,68 €.

 - L'augmentation des crédits inscrits en recettes au chapitre 70 (Prod. services, domaine, ventes diverses) de 5 035,17 €
 - L'augmentation des crédits inscrits en recettes au chapitre 042 (Quote-part des subventions d'investissement) de 114 562,95 €

- d'approuver en section d'investissement :
 - L'augmentation des crédits inscrits en dépenses au chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) de 100 000 €
 - La diminution des crédits inscrits en dépenses au chapitre 23 (Immobilisations en cours) de 200 278,96 €
 - L'augmentation des crédits inscrits en dépenses au chapitre 040 (Quote-part des subventions d'investissement) de 114 562,95 €
 - L'augmentation des crédits inscrits en recettes au chapitre 040 (Dotations aux amortissements) de 11 745,68 €
 - L'ouverture de crédits inscrits en recettes au chapitre 024 (Produits des cessions d'immobilisation) de 2 538,31 €.

- d'approuver la décision modificative n° 2 qui s'équilibre à 119 598,12 € supplémentaires en section de fonctionnement et à 14 283,99 € supplémentaires en section d'investissement.

Rapport n° 4 : Débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2022

Le conseil syndical a débattu des orientations budgétaires 2022.

Rapport n° 5 : Approbation de la convention-type de mise à disposition, de gestion, d'entretien et de remplacement des lignes fibre optique des immeubles et lotissements neufs

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention-type de mise à disposition, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique, pour les immeubles et lotissements neufs,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention avec tout constructeur ou aménageur dans le périmètre du réseau fibre optique à l'abonné d'Eure-et-Loir Numérique,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution de ces conventions.